



STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE ET DE RECUPERATION DE POINTS

Agrément délivré le 23 avril 2008 sous le N° 08.95.20

Tél. : **01.30.38.32.61** FAX **01.30.31.22.01** amc.formation@wanadoo.fr

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

déclare sur l'honneur :

(1) Avoir vérifié que le solde de points de mon permis de conduire est déjà réduit de façon effective par la perte de points

Que mon permis de conduire n'est ni annulé, ni invalidé

Je déclare être informé que la récupération sera impossible si j'ai suivi un tel stage depuis moins de 1 an.

Fait à _____, le _____

Signature :

(1) Cette vérification peut consister en une réception de notification Réf. 48 du Fichier National des Permis de Conduire du Ministère de l'Intérieur ou une consultation n'est accessible qu'à l'intéressé lui-même qui doit se rendre personnellement dans une préfecture de son choix muni d'une pièce d'identité.